

LE CLASSEMENT D'UN BIEN EN « MEUBLÉ DE TOURISME »

VADE-MECUM

- ✓ Classement de 1 à 5 étoiles, valable 5 ans
 - ✓ Coût du classement (Valloire Tourisme) = 20€/couchage pour une 1ère labellisation, 80€ pour un renouvellement
-

- Le classement prend en compte :
 - Les équipements (surface habitable, équipement électrique, internet, etc.)
 - L'état général du bien (sols, murs, literie, etc.)
 - Les services aux vacanciers (brochures d'information, linge de maison, etc.)
 - L'accessibilité et le développement durable (tri sélectif, mesure de réduction de consommation d'énergie, etc.)
 - Parmi les critères, certains sont obligatoires, d'autres « à la carte », en fonction de la catégorie souhaitée
 - Visite du logement par un organisme accrédité
Pour Valloire : Valloire Tourisme (dominique.dalbon@valloire.net ; 04 79 59 02 44 (ligne directe))
 - Proposition de classement dans le mois suivant la visite, pouvant être acceptée ou refusée par le propriétaire sous 15j
-

- ★ Valorisation du niveau de qualité d'un bien et meilleure commercialisation
- ★ Abattement fiscal de 71% (au lieu de 50%, dans le cadre du régime fiscal du micro-BIC)
- ★ Montant de taxe de séjour souvent plus avantageux pour les vacanciers
- ★ Possibilité d'adhérer à l'ANCV pour être réglé par chèque-vacances